

MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC

1, place Amouroux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaignutleblanc@gmail.com
Site : montaignut-le-blanc.fr



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 21 JANVIER 2021

Présents : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Marie-Pierre AMOUROUX, Maurice LEVET, Corinne AUREYRE, Fabienne BEAUGER, Rémi CHOLLEY, Jérémie JACQUART, Christelle MONIER, Philippe MOUGEL, Maryline NAMYST.

Pouvoirs : Laurent RETAILLEAU donne pouvoir à Maurice LEVET

Karine CHAMBEAUD donne pouvoir à Julien GUILLAUME

Karine BOURDE donne pouvoir à Michel SAUVADET

Secrétaire de séance : Christelle MONIER.

PRESENTATION SUR LA VALORISATION DES VILLAGES

Le maire, Julien GUILLAUME, présente Jean-Claude CHATILLON, ancien chef d'équipe d'espace verts de Cournon, formateur, membre de jury des villages fleuris, qui s'est proposé d'aider bénévolement la Municipalité à la valorisation des villages. Tous deux échangent et travaillent déjà ensemble à ce sujet depuis plusieurs semaines.

Jean-Claude Chatillon explique que pour prétendre au classement de Montaignut-le-Blanc comme « Petite cité de caractère », établir un auto diagnostic de notre commune est nécessaire en premier lieu sur le village en lui-même, le cadre de vie offert, sa propreté, les espaces communaux... pour mettre en place des actions valorisant nos espaces publics et nos ressources naturelles.

Il présente ensuite les nouveaux modes de gestion des espaces verts, des paysages, du patrimoine végétal et du fleurissement, recommandant une gestion différenciée – « entretenir autant que nécessaire mais aussi peu que possible » - et une gestion durable – équilibre entre social, économique et environnement.

Il conclut en présentant ses propositions de refonte des espaces verts de Montaignut-le-Bas.

PROJETS DE REFONTE DES ESPACES VERTS DE MONTAIGUT-LE-BAS :

- Le long de la place Amouroux : enlever les nombreux rosiers et lavandes vieillissants, ne garder que les plus beaux et replanter en densifiant et en variant les espèces.
- Petit jardin derrière l'abribus : couper les arbustes morts, replanter quelques arbustes parfumants
- Nouveau parking et environs du stade : planter de nombreux arbres pour prolonger l'effet de « parc » du camping
- Bâches sur le talus : pas écologique, les enlever et replanter des végétaux ou laisser la végétation repousser, selon les endroits
- Parc face à la mairie : conserver les arbres, enlever les vieux rosiers et les buis et les remplacer simplement par du gazon (pour unifier l'ensemble, faciliter l'accès et donner envie de s'y rendre), Planter vers les murets, refaire l'entrée du parc (remplacer les marches par une rampe aux normes handicapés, enlever le portillon, déplacer le panneau d'interdiction, compléter avec une haie moins rectiligne le long du camping, enlever la fausse rivière menant au buste).
- Rond-point : aménager un fleurissement plus bas pour plus de visibilité et s'intégrant mieux au futur panneau d'indication biface installé en son milieu.
- Jardinnet devant la fresque : à la place des rosiers, replanter deux ou trois arbustes et un massif en s'intégrant à la fresque sans en altérer la vue, enlever le pressoir
- Fond du parking : dégager la vue sur le contrebas, le stade et les futurs arbres en coupant les buissons et en enlevant la stèle Marcel-Guillaume (à installer dans le jardinnet du trompe-l'œil)
- Carrefour route des Moulins et rue d'Evian : planter des arbustes et des vivaces
- Route des Moulins, coté Besse à partir du croisement rue d'Evian : le long du mur à retravailler.

Des propositions sont à venir pour Saint-Julien et Reignat, une ouverture sur la rivière entre la mairie et la salle des fêtes est à réfléchir ainsi que la réalisation de plantations en pied de mur dans les différents villages.

Ces projets sont réalisables avec l'appui de nos agents techniques dans les deux mois à venir pour une plantation d'ici début mars 2021.

Tous ces projets sont votés à l'unanimité.

REVISION DE LA REDEVANCE DU BAR TABAC

Le maire présente les chiffres d'affaires 2019 et 2020 du bar tabac et souligne la baisse de 50% en moyenne sur novembre et décembre 2020, période de fermeture du bar. Il propose que la commune, en tant que propriétaire, se montre solidaire et réduise le loyer dans les mêmes proportions, comme voté pour le camping lors du conseil précédent.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de réduire de moitié le loyer du bar, soit 840 euros HT pour ces deux mois.

PROJET FOUR A PAIN DE REIGNAT

Le maire informe le conseil municipal du besoin de restauration du four à pain de Reignat.

Il suggère que la commune propose aux deux associations Mons Acutus et Reignat Avenir de s'associer au projet. Chaque association pourrait prendre en charge 25% du devis et la commune 50%. Ce lieu servirait de salle de réunion pour le comité des fêtes et lui permettrait d'organiser une fête du pain.

SUPPRESSION DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de la suppression administrative du budget assainissement suite au transfert de cette compétence à API en janvier 2020.

PACTE DE GOUVERNANCE D'API

Ce point est reporté au prochain conseil municipal afin de permettre au conseil de prendre pleinement connaissance du document.

PREVISION BUDGETAIRE 2021

Le maire demande l'autorisation de régler les factures suivantes, en avance du budget 2021 :

- 4 191,36€ : Accès logiciel et maintenance informatique municipale.
- 2 882,80€ : Cloches de l'église de Montaignut (moteur du glas, tableau électrique et battant de la cloche)
- 7 450 € : Système d'élimination d'humidité pour l'église de Reignat
- 3 567€ : Changement des vannes de la piscine municipale.

Le règlement de ces factures est voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Eclairage public : le maire informe qu'il a rencontré un prestataire du SIEG au sujet de la modification des horaires de l'éclairage public souhaitée par le conseil municipal. Plusieurs problèmes sont rencontrés : sept horloges sont encore commandées par minitel et seraient donc à changer (Coût de 500€ par horloge avec une subvention de 50% par le SIEG). Nos propositions de coupure nocturne, changement d'horaires de coupure été/hiver et diminution intensité ne sont pas applicables au vu de notre installation actuelle. Ce projet sera donc réétudié lors de la fin de l'enfouissement des lignes le long de la Route des Moulins, fin 2021 probablement. Un devis de modernisation des installations sera demandé d'ici là.

Photocopieur : Rémi CHOLLEY a fait réaliser un devis chez un imprimeur pour l'impression des bulletins municipaux, qui montre que notre prestataire actuel est compétitif. Par ailleurs, suite aux négociations avec ce prestataire, celui-ci a revu sa proposition et propose un nouveau modèle plus performant pour le même tarif. Le contrat est donc maintenu.

Suite à la proposition du maire d'organiser un projet de marché de potiers régionaux, Fabienne Beauger va prendre RDV avec le président de l'association des potiers d'Auvergne.

Les gérants du camping ont remercié la municipalité pour sa solidarité financière dans la crise de la Covid 19, ainsi que pour l'efficacité des employés municipaux.

Jérémie JACQUART confirme au conseil la non-nécessité d'avoir recours à un architecte pour le projet de maison d'assistantes maternelles.

Philippe MOUGEL nous informe de l'installation par la commune de collecteurs pour le recyclage des bouchons pour l'association Les Bouchons 63 en trois endroits (la mairie, l'école et le bar-tabac).

Signature :

Christelle MONIER

